



Nouméa, le 28 novembre 2011.

Président du Conseil Général	ARRIVÉE LE	01 DEC. 2011							
SUD		45567							
Direction									
de l'environnement	Dir.	CDI	CM	CM EDT	CM Cyclone	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ					V				
COPIE									
OBSERVATIONS	+ 0911214 → Nac 84								

Direction de l'Environnement  
Province Sud

BP 3718  
98846 Nouméa CEDEX

Objet : Transmission de la fiche « incident » M-02-2011 concernant un départ d'incendie sur le site du Mont Dore

N/Réf. : 111128A APK/APK

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint, la fiche « incident » citée en objet. Cet incident est à ce jour considéré comme clos et sans impact.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

P.J. : Fiche incident M-02-2011

Copie : SIGN

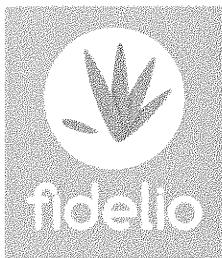
S.A.S au capital de 102.682.000 F.CFP - RCS de Nouméa N° 88 B 20299 – RIDET : 0202499

Rue Simonin – Ducos - B.P. 7262 – 98801 NOUMEA CEDEX (Nouvelle Calédonie)

Tél. +687 28.75.55 - Fax +687 28.62.86

Direction Générale : BP 179 – 98845 NOUMEA CEDEX (Nouvelle-Calédonie)

+687 26.93.64 - Fax +687 25.97.11



CALÉDONIENNE  
DE SERVICES  
PUBLICS

Rapport d'incident N° M-02-2011  
En date du 15/11/2011

**Nature :**

Détection d'un départ de feu superficiel sur andain de broyat de déchets verts

**Actions :**

- Le personnel en place a prévenu les pompiers
- Le personnel a alerté les responsables
- La zone concernée a été isolée
- Arrosage par moyens externes (pompiers)
- Mise en place d'une couverture en matériaux terreux
- Mise en place d'une surveillance nocturne et diurne pendant 48 heures

**Causes et circonstances de l'incident :**

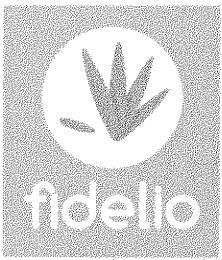
Vers 13h40, Des fumerolles et quelques flammes de surfaces ont été détectés par le personnel en place qui a prévenu les pompiers et sa hiérarchie. Les pompiers sont intervenu dans un premier temps afin d'arroser la zone, avec l'appui d'un engin de travaux sur place. Suite à cette opération, il a été constaté une rémanence de fumeroles. Les pompiers sont à nouveau intervenu et il a été décidé de recouvrir la zone avec de la terre, afin d'éviter toute reprise et en présence de vent important. L'opération s'est terminée vers 18h00. Une surveillance diurne et nocturne pendant 48 heures a permis de valider l'opération. La zone concernée se trouve à proximité du chemin d'accès à la plateforme. Dans la mesure où la zone impactée est principalement située en surface, il apparaît peu probable que ce départ soit la conséquence d'une combustion spontanée (cf. photos).

**Solutions envisagées pour éviter le renouvellement de l'incident**

- Sensibilisation des personnels au contrôle des usagers
- Rédaction et diffusion d'une note de rappel concernant le risque incendie et l'interdiction de fumer (cf. pièce jointe)

**Impact éventuel sur l'environnement :**

- La rapidité d'intervention a permis de limiter la propagation de l'incendie. 5 m<sup>3</sup> de broyats de bois environ ont été impactés. Les fumées dégagées ont eu un impact visuel négligeable. Aucun impact environnemental n'est à signaler.



CALEDONIENNE  
DE SERVICES  
PUBLICS



Photo 1 : Intervention des pompiers

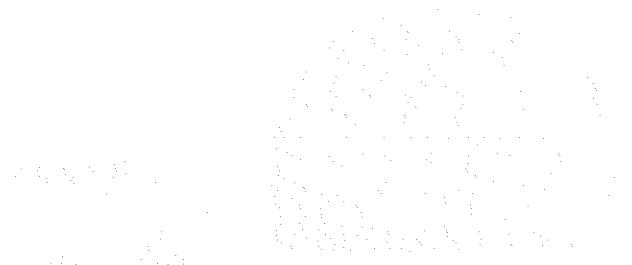


Photo 2 : Assistance de l'engin

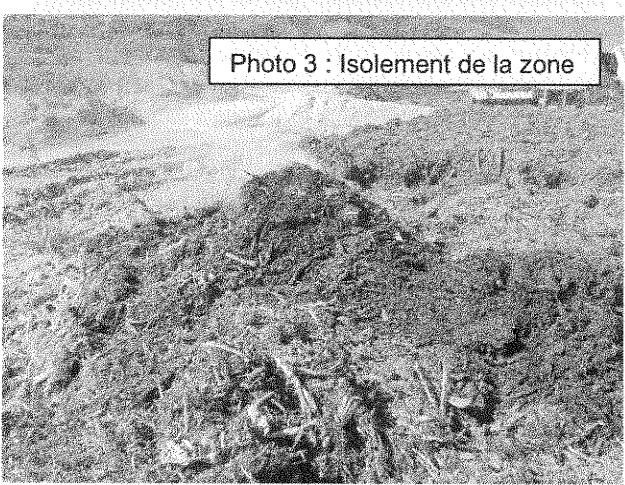


Photo 3 : Isolement de la zone

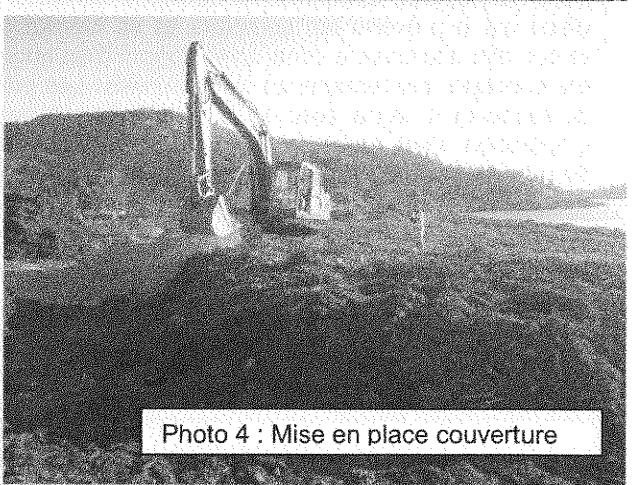


Photo 4 : Mise en place couverture



Photo 5 : Fin de l'opération



## NOTE DE SERVICE RISQUE INCENDIE INTERDICTION DE FUMER

Le 22 novembre 2011,

Nous entrons actuellement dans une période où le risque incendie est particulièrement important.

Aussi et pour rappel, il est STRICTEMENT INTERDIT de FUMER en dehors des zones dédiées et sur tous les sites,

Nous vous demandons un strict respect de ces consignes, ainsi qu'une application auprès de nos usagers. Le non respect de ces consignes pourra faire l'objet de sanctions. De plus nous vous demandons une vigilance accrue afin de détecter et de traiter tout départ de feu sur nos sites et aux abords.

En vous remerciant de cette application, nous sommes convaincus de votre pleine coopération.